

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 18 OCTOBRE 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 octobre 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 73 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;
 Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
 B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~Mme JUNGST,~~
~~MM. SPEER,~~ SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE,~~ NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC,~~ M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, merci de votre patience. Je dois tout d'abord excuser l'absence de Geneviève ISAAC, ainsi que le retard de Monsieur l'Échevin DEPLUS. Les points 3, 5, 6, 10, 38, 39, 47, 48, 53, 60, et 69 b6, b14 et e2 sont retirés. Un mot d'explication, vous savez que lors du Collège, on essaie toujours de mettre dans l'ordre du jour un maximum de points dans l'espoir que les derniers jours qui restent permettent de pouvoir les traiter, parfois ça ne se produit pas, mais on préfère toujours mettre plus que pas assez en terme de points. Le PV du Conseil communal est à votre disposition, comme d'habitude, vous l'avez lu attentivement, s'il n'y a pas de remarques de votre part, il sera considéré comme approuvé. Alors, l'ordre du jour, vous m'arrêtez quand vous le voulez.

1^e objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Hyon, chaussée de Maubeuge. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 75 Police 6002/HY/26

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

- b) Mons – N 51 – Avenue de Jemappes. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 81. Police 6002/202

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Havré, rue de l'Europe – Abrogation du 15/15 – réglementation du stationnement et instauration de deux emplacements de stationnement « handicapés », à hauteur des immeubles n°s 4 et 50. Police 6002/HAV/35

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Cuesmes, rue de Cibly. Réglementation du stationnement à hauteur de l'immeuble n° 68. Police 6002/C/22

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Cuesmes, rue de Cibly. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 104. Police 6002/C/22

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Mons. Chemin du Champ de Mars. Instauration de deux emplacements de stationnement « handicapés » le long des bâtiments de l'UMH. Police 6002/68

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Nimy, rue Mouzin. Instauration d'un emplacement de stationnement pour handicapés à hauteur de l'immeuble n° 62. Police 6002/15

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- h) Flénu. Rue du Moulin d'En Haut. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 207. Police 6002/J/97

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- i) Mons, rue du Trouillon Voûté. Instauration de deux emplacements de stationnement « handicapés » à proximité du bâtiment administratif du CHR Clinique Saint-Joseph Police 6002/369b

Madame MERCIER, Conseillère: Cela concerne la lettre i, il s'agit de la rue du Trouillon Voûté de l'instauration de deux emplacements pour handicapés et je me demande si dans la foulée, il n'est pas possible de réserver un emplacement pour les lecteurs de la Bibliothèque des Comtes de Hainaut, je demande s'il y a une demande spéciale à effectuer ou si ceci suffit, en tout cas, ils ont d'énormes difficultés à se garer, et, vous voyez, je ne suis pas exigeante, je demande seulement un emplacement. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vais le faire examiner, mais c'est pour les handicapés-lecteurs?

Madame MERCIER, Conseillère: C'est-à-dire que nous avons des lecteurs handicapés, mais nous ne demanderions pas une place de handicapé parce que les lecteurs qui

viennent, ne peuvent plus trouver de places dans cette rue, tellement elle est chargée. Alors, on demande simplement...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On pourrait mettre un horodateur, par exemple, avec un taux de rotation rapide, d'une heure ou quelque chose comme ça, ou deux heures, vous comprenez ce que je veux dire, parce que réserver pour un usage spécifique, alors demain on va avoir trois à cinq cents demandes les unes plus justifiées que les autres.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui. Evidemment, pour les bibliothécaires, ils ne peuvent pas utiliser l'horodateur toute la journée, puisqu'elles sont là en permanence.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est pour cela d'ailleurs, Madame, que nous avons établi des parkings de persuasion chargés de persuader les conducteurs qui restent toute la journée, au Centre Ville dans une fonction déterminée, de garer leur voiture à l'entrée, soit à la Chaussée de Binche, soit sur Imagix aux Grands Prés et puis venir en bus, c'est pour cela qu'on a fait cela. Mais on va le faire examiner. Mais je crains que le résultat soit négatif.

Madame MERCIER, Conseillère: Mais où alors, pour les lecteurs qui sont handicapés, en mettre une seulement, spécialement pour les lecteurs.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais ça ce n'est pas possible non plus.

Madame MERCIER, Conseillère: Ce n'est pas possible non plus?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est pour tout handicapé, mais je comprends.

Madame MERCIER, Conseillère: C'est un gros problème pour nous, là!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais vous savez, il faudrait alors mettre des horodateurs en permanence à court délai, alors, quand on met à court délai, on a tous les commerçants à dos, donc on met un délai moyen, quand c'est un délai moyen, il y en a qui se plaignent en disant: "Je dois quand même payer", mais on lui dit qu'on a mis un parking de persuasion, certains disent: "Donnez-nous des parkings gratuits", si c'est gratuit, c'est occupé de 7 heures au matin à 18 heures par les mêmes, voilà, Madame, et je suis prêt à faire une prière mais...

Madame MERCIER, Conseillère: Mais, un horodateur à cet endroit-là, nous sommes de l'autre côté du boulevard, donc, ça ne s'indique pas évidemment.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah oui, mais c'est bien ce que je pense, mais d'un autre côté, s'il fallait soulager et prévoir des emplacements pour les lecteurs, c'est clair que si l'on mettait sur trois, quatre ou cinq emplacements un horodateur de maximum une heure ou deux heures, ce serait peut-être le moyen d'éviter ce qu'on appelle des

"voitures-ventouses"! Sont "voitures-ventouses", les voitures qui arrivent le matin et qui partent le soir en occupant en permanence une place de stationnement.

Madame MERCIER, Conseillère: Est-ce que je peux en parler au responsable?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, j'attends votre proposition écrite et on l'a fait examiner, d'accord? Donc, on attend votre initiative.

Madame MERCIER, Conseillère: Merci bien.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

2^e objet : Règlement des congés. Modifications. 1e 1179

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

3^e objet : Personnel des bibliothèques – Statuts administratif et pécuniaire. Modifications.

1^e RGB/STAT/3

RETIRE

4^e objet : Personnel d'entretien. Règlement applicable au personnel désigné dans une conciergerie. 1^e 8/4000

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

5^e objet : Politique des Grandes Villes – Agence InfoJemappesFlénu.be Service extraordinaire. Salon communal de Jemappes. Réalisation de chapes avec carrelage. Approbation du projet. JemappesFlénu.be 8.T.7.04/E

RETIRE

6^e objet : Politique des Grandes Villes – Agence InfoJemappesFlénu.be Service extraordinaire. Salon communal de Jemappes. Travaux de plafonnage. Approbation du projet. Agence InfoJemappesFlénu.be 8.T.6.04.E

RETIRE

7^e objet : Service Incendie. Budget extraordinaire 2004. Acquisition de matériel métallique pour circuit local masques. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2004

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

8^e objet : Service Incendie. Budget extraordinaire 2004. Acquisition de mobilier pour le casernement. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI BE 2004

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

9^e objet : Projet Phasing-out - Aménagement de la Grand-Place. Espaces contigus (Jardin du Mayeur).

Ratification des modifications du projet, du mode de passation et de l'avis de marché.
3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.AB

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

10^e objet : Projet Phasing-out - Aménagement de la Grand-Place. Espace public Grand-Place (4 lots). Approbation du projet revu. 3^e 3^e E/2004.SUB.569.081.AB

RETIRE

11^e objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet phasing-out Parcours interprétation exposition visant la requalification du Musée des Beaux-Arts et l'aménagement des anciens Abattoirs. Approbation de l'avenant n° 3.

3^e 3^e E/2002.PHO.187.AB.TO

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

12^e objet : CPAS. Tutelle. Comptes annuels pour l'exercice 2003. Approbation.
Gestion financière CPAS/TUTELLE

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

13^e objet : Acquisition de divers véhicules - Lots 4 à 7
Approbation du projet. 3^e 1^e E/2004.136.040.DP

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

14^e objet : Cimetières - Construction de columbariums. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.878.204.FW

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

15^e objet : Église de Maisières. Réfection des maçonneries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.790.160.FW

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

16^e objet : Bâtiment Buisseret. Climatisation local technique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.999.015FW

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

17^e objet : Musée du Vieux Nimy. Travaux de sécurisation, hygiène et aménagement. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2004.771.145.FW

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

18^e objet : Bâtiments scolaires - Aménagements et sécurisation - Gros-oeuvre.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 1^e E/2004.722.090FW

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

19^e objet : Ancienne Maison Communale de Cibly. Réfection des toitures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.008.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

20^e objet : Bâtiments scolaires. Traitement asbeste. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.722.096.CDP

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, pour le point 20, le traitement d'asbeste, c'est de cela que vous allez nous entretenir?

Madame BROHEE, Conseillère: Oui, tout à fait.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, je vous en prie, Madame.

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, ce point concerne les travaux de traitement d'asbeste à l'école de la rue Mouzin à Nimy. En fait, ça concerne le traitement d'éléments dans lesquels de l'amiante ou d'autres substances nocives ont été détectées. Les traitements impliqués sont repris dans un plan de gestion qui comprend, entre autre, une information des travailleurs, une évaluation régulière de l'état de l'asbeste et des travaux d'enlèvement. Est-ce que les mesures préconisées dans les recommandations relatives à l'information des travailleurs ont été systématiquement appliquées, ça c'est ma première question. L'autre question, ce point émane d'un plan global des traitements de l'asbeste, je voudrais savoir que, sachant que cet inventaire date de 1998, est-ce qu'on pourrait quand même savoir quel est état d'avancement, est-ce qu'il y a un planning qui a été défini et quand est-ce qu'on en verra le bout.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Oui, Madame BROHEE, merci pour votre question.

D'abord, en ce qui concerne l'information, elle est du ressort du SIPP. Alors, vous dire, en principe, ils le font, mais c'est une question que je peux éventuellement reposer au Service, mais de manière précise, c'est le Service Interne de Prévention et de Protection qui est chargé de cela. Pardonnez-moi, mais j'ai mal entendu votre seconde partie.

Madame BROHEE, Conseillère: Donc, je la répète. En fait, ces travaux-ci émanent, suite à un inventaire qui a été effectué de la présence d'asbeste dans l'ensemble des

bâtiments communaux, et dans le dossier on pouvait constater que cet inventaire, en tout cas, cette partie-là, date de 1998, donc, de plus de six ans! Et la question est de savoir si par rapport à l'ensemble de l'inventaire, il y a eu un planning qui a été défini, où en est-on dans ce planning, quand est-ce qu'on en verra le bout?

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Eh bien, par rapport à cela, oui, je voulais dire que bien entendu vous dites 1998, mais naturellement chaque année le budget communal prévoit des tranches pour traiter ces bâtiments, décontaminer ces bâtiments. De manière précise, et je sais que vous avez essayé de joindre le Service des Travaux pour obtenir ce planning. Je peux vous le fournir éventuellement...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Comment? Répétez un peu cela?

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Madame BROHEE a essayé de joindre le Service des Travaux afin d'obtenir des informations complémentaires...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Sans passer par le Secrétaire communal?!

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Mais il n'y avait personne paraît-il au Service des Travaux, donc...

Madame BROHEE, Conseillère: en passant par le Chef de Cabinet de Monsieur l'Échevin BIEFNOT, comme ça se fait systématiquement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah!

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Non, mais il n'y a pas de problème, mais pour ce qui est de la réponse précise, je peux vous la fournir éventuellement par écrit, ce qui sera plus simple pour que vous puissiez l'étudier.

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

21^e objet : Salles omnisports. Acquisition de nettoyeuses. Ratification de la modification apportée au projet. 3^e 1^e E/2003.764.141.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

22^e objet : Travaux aménagement immeuble rue Neuve, 19/19 bis. Ratification de la décision du Collège du 15.09.2004. 3^e 1^e E/2003.TRI.104.10.MG

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

23^e objet : Acquisition de bornes et fourreaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.423.067.DP

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, l'acquisition de bornes et fourreaux.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre et Monsieur BIEFNOT, je me demande si c'est bien nécessaire d'en ajouter parce que les trottoirs sont faits pour marcher sans embûche, me semble-t-il, et j'ai déjà été témoin de quelques chutes spectaculaires!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, écoutez, nous sommes la ville des bornes et des potelets!

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, mais c'est dangereux parfois!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: J'imagine que si les services en ont demandé, c'est qu'à certains endroits, c'est toujours le même problème, quand on n'en met pas, les véhicules viennent se stationner et c'est toujours, toujours ce dilemme entre des trottoirs dégagés, ce qui est notre souhait et puis parfois la demande de riverains tant il y a une attitude qui n'est pas civique.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Monsieur le Bourgmestre, complémentaiement à votre réponse, je voudrais dire aussi que chaque année le Service prévoit au budget des tranches de manière aussi à remplacer certaines bornes qui ont été abîmées par des véhicules ou certaines bornes en pierre ou en fonte, mais il est vrai aussi que nous avons, lors des réunions citoyennes, beaucoup de demandes de manière à canaliser et empêcher le stationnement sauvage sur les trottoirs. Et donc, voilà, nous essayons de trouver un juste milieu, mais le Bourgmestre a raison, nous sommes la ville des piquets.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame BROHEE, vous demandez la parole.

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, je désirais, d'une part, rejoindre l'intervention de Madame MERCIER, parce que, effectivement, on voit la prolifération de ces bornes et je crois qu'il y a certains endroits où il y a quand même la présence assez intensive des agents de prévention et de sécurité, qui sont là, effectivement, pour signaler aux automobilistes qu'ils sont en situation, non seulement, illégale, mais aussi d'incivilité, la présence de ces bornes n'est peut-être pas forcément obligatoire. Je voudrais quand même aussi ajouter que, non seulement, l'existence de ces bornes pose problème parce qu'elle met en insécurité les gens qu'elles sont sensées protéger, le nombre de chutes, etc., mais qu'en plus, il a été demandé à plusieurs reprises au sein de la plate-forme des personnes les moins valides, que ces bornes ne soient plus d'une hauteur inférieure à 70 ou à 80 centimètres, et systématiquement quand on remplace, on remet des petits, on ne remet pas des grandes bornes, parce que pour un non-voyant, et Monsieur MERCIER ne va pas me contredire, ça pose vraiment un problème de visibilité par rapport à la canne, de voir ces bornes de petite taille.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin, comment éviter qu'il n'y ait ces difficultés des bornes de petite taille.

Eh bien, Monsieur le Bourgmestre, Madame BROHEE a absolument raison, c'est vrai que le problème se pose régulièrement et à ce titre-là, j'ai d'ailleurs rencontré le représentant des personnes à mobilité réduite et il est vrai aussi que certaines bornes, dont vous parlez, n'ont pas ou n'avaient pas d'ailleurs la hauteur réglementaire et elles sont petit à petit remplacées. Ceci étant, vous avez raison, il y a, malgré tout, toujours, par définition, un obstacle que certaines personnes ont beaucoup de difficultés à appréhender, à franchir, mais encore une fois, c'est toute la difficulté de pouvoir gérer une situation comme celle-là. Lorsque vous dites qu'il y a des agents de prévention, vous avez raison, et c'est heureux que vous le signaliez, ceci étant, les agents de prévention ne peuvent pas être partout et malheureusement ça fait partie aussi des incivilités et on sait que certains automobilistes peu consciencieux ou peu soucieux du bien-être des autres, ont tendance très rapidement à envahir les trottoirs, empêchant aussi les personnes en voiture d'y accéder et c'est aussi ma foi, toute la difficulté de gérer une situation comme celle-là. C'est problématique.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Moyennant ces explications, ECOLO?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Non, vu la taille et le nombre, c'est non!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Vu la taille des bornes? CDH? Oui, malgré la taille des bornes? Puis-je connaître la position du MR?

Monsieur BEUGNIES, Échevin: Abstention et je vais justifier l'abstention. On s'est toujours élevé contre le principe des bornes, donc je vais rester logique avec moi-même et je me souviens...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais alors, attendez, je vais vous proposer ceci, pour que l'on n'ait pas la guerre des bornes, parce que ça pourrait, en effet, se transformer en la guerre des borgnes! Je vous suggère, si Monsieur l'Échevin accepte, on ne va pas aller voter à la hâte un sujet d'une telle importance, je vais proposer au Directeur des travaux de nous fournir une note explicative que nous allons adresser à tous les Conseillers communaux et nous allons reporter le point. Ça nous permettra d'être éclairés, d'avoir une connaissance parfaite, je me permets d'insister auprès de l'Échevin pour qu'il nous donne le nombre de bornes lié à la taille, ainsi qu'à la fonctionnalité des bornes par taille pour qu'on puisse y voir clair et puis, comme ça, tout un chacun éclairé par la lanterne qui viendrait des Services des Travaux, nous pourrions

décider. Est-ce qu'on peut s'accorder sur cette procédure? Madame BROHEE, vous êtes contre la procédure?

Madame BROHEE, Conseillère: Pas du tout, je voulais faire une proposition...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Contre-proposition! Je vous en prie, Madame, ça vaut la peine.

Madame BROHEE, Conseillère: Est-ce qu'à l'élaboration de cette note, Monsieur l'Échevin qui nous a signalé qu'il avait consulté des associations de personnes à mobilité réduite, pourrait y associer la plate-forme qui ne l'a pas été jusqu'à présent?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est une très bonne idée! Donc, non seulement une note des responsables des Travaux, mais un PV d'une discussion utile avec la plate-forme.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Je n'ai pas de problème avec, ni votre proposition, Monsieur le Bourgmestre, ni avec la contre-proposition constructive!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, la guerre des bornes n'aura pas lieu! Ah, Madame! Pourtant je fais tout pour l'armistice!

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, oui, mais j'entends bien ce qui vient d'être dit, mais j'aimerais bien rappeler, non pas parce que je veux rappeler quelque chose de sentimental, mais que le regretté Gérard NOEL a fait une chute il y a sept, huit ans très grave, qui a nécessité la clinique!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame, je vous remercie et ceci me permet... donc, c'est reporté!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, si je puis apporter une précision parce que j'ai assisté à l'événement, c'est pas du tout ça, j'étais assis avec Gérard NOEL à la terrasse de l'Excelsior, il est parti et il y a un policier qui, par mégarde, au moment où Gérard NOEL passait, a actionné le bouton de façon à ce que la borne sorte de terre et il a "chopé" dans la borne parce qu'il y a eu une mauvaise manipulation d'un policier qui a appuyé sur le bouton à ce moment-là!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Alors, le point est reporté. Puisque nous avons évoqué la mémoire de Gérard NOEL, je voudrais vous dire et je pense que c'est au nom de tout un chacun que nous allons adresser à sa famille, bien entendu, l'expression de nos condoléances, mais au-delà de l'aspect formel, nous avons perdu un très Grand Monsieur, c'est une bibliothèque vivante qui s'éteint, un lettré, un homme d'une amabilité, d'une fraternité exceptionnelles, il faisait vraiment partie des Grands de cette ville, il avait d'ailleurs une sympathie très, très largement partagée et comme

beaucoup d'entre vous, j'ai été moi aussi lié avec lui et c'est clair que nous avons perdu un grand ami et que c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris, comme vous, la disparition de notre ami Gérard NOEL. Je pense qu'il va laisser un vide qui est considérable et à votre nom à tous, j'adresserai à sa veuve et à ses enfants l'expression de nos condoléances.

REMIS

Entrée de M. SPEER = 42 présents

24^e objet : Élagage le long des voiries (2^eème projet). Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.766.131.02.DP

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

25^e objet : Bibliothèque de Jemappes. Protection des murs. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2003.767.162.DP

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

26^e objet : Acquisition matériel et outillage pour les zones de proximité (7 lots) Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.875.180.DP

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

27^e objet : Service des Bâtiments - Acquisition de matériel et outillage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.104.031.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

28^e objet : Crèches de Mons et Jemappes - Acquisition d'équipements. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.844.176.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

29^e objet : Modification du programme triennal des travaux subsidiés soumis à la Région Wallonne. Modification du montant de l'estimation des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue Bruyère de Jurbise . 3^e 3^e A/20522ML

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

30^e objet : Église St Rémy à Cuesmes. Amélioration des conditions climatiques intérieures pour la conservation de l'orgue. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2004.790.162.ML

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

31^e objet : Réfection des trottoirs de la rue de Nimy à Mons. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e 2^e E/2004.421.055. 02.MC

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame BROHEE.

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, ce point concerne la finalisation de la rénovation de la rue de Nimy dont la première partie a été inaugurée il y a deux ou trois semaines et ce morceau-ci concerne la réfection de trottoirs entre la rue des 4 Fils Aymon jusqu'au Palais de Justice. Ici, encore il sera question de potelets mais je passe au-delà de ceci. Je voulais quand même signaler que, comme j'ai mentionné au point précédent, il y a ici une réfection de trottoirs et la plate-forme des personnes moins valides, encore une fois, n'a pas été consultée; il y a un groupe de travailleurs spécifique qui a été constituée et lors d'un conseil précédent vous m'aviez promis que ça allait être fait systématiquement, et à nouveau on est passé au-delà de la plate-forme pour les personnes moins valides. Ce sont quand même des bénévoles qui passent du temps, qui s'investissent, qui, en plus, ont des compétences par la pratique quotidienne, c'est à se demander pourquoi on a constitué la plate-forme si on ne prend pas la peine de les consulter?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur MERCIER.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Voilà, en fait, j'assistais à cette fameuse plate-forme et on a posé la question de savoir la raison pour laquelle la plate-forme n'avait pas été consultée. On a consulté une association pour personnes handicapées mais pas la plate-forme en tant que telle. Alors, il m'a été répondu que la plate-forme, à l'époque où les plans ont été réalisés, n'existait pas à cette époque-là. Seulement, si je me souviens bien, on avait également dit qu'on consultait la plate-forme au moment où on réalisait les plans mais qu'on consultait aussi la plate-forme en cours de réalisation, et c'est là que je pense qu'un peu le bât blesse, je vous dirai que je ne suis pas le seul à rouspéter, je suis venu avec quelques amis aveugles un petit peu voir ce qui se passait dans cette rue de Nimy et voilà un peu nos constatations, le trottoir de droite en montant et on en revient à nos fameux piquets, effectivement, il y a un danger à cet égard-là, par contre, le trottoir de gauche en montant n'est pas trop mal fait si ce n'est, un ou deux piquets qui sont en plein milieu du trottoir. Dans son ensemble, ça n'a pas été mal réalisé, mais c'est toujours le petit œuf qui fait rater l'omelette, quoi!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin, et on va essayer de récupérer l'omelette! Donc, si on pouvait nous indiquer où se trouvent ces deux potelets additionnels qui empêchent au moins valides de se mouvoir raisonnablement, eh bien,

on va les faire enlever, le tout c'est que je sache où ça se trouve. Vous savez où ça se trouve, Monsieur MERCIER?

Monsieur MERCIER, Conseiller: Vous savez une personne aveugle lorsqu'elle se déplace, ou bien elle prend les façades des maisons et elle suit ces façades avec sa canne, ou elle prend le trottoir, et ici, en fait, c'est un endroit où si vous prenez le trottoir, vous vous payez ces deux poteaux-là. Alors, Léandre CAMBIER, un ami qui est toujours au fait de la situation, a fait un petit tableau des anomalies de cette rue de Nimy et nous nous ferons un plaisir de vous le transmettre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, nous essaierons de vous donner satisfaction au maximum maximorum, mais si on ne peut pas, on vous expliquera le pourquoi, ça va? Merci beaucoup en tout cas! Monsieur l'Échevin.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Oui, Monsieur le Bourgmestre, d'abord, un, c'est une gymnastique, une réflexion qu'il faut amener les services à avoir, c'est que systématiquement lorsque les travaux de réfection de trottoirs se font, il faut que les services puissent, effectivement, directement, au moment de la conception et dans la réalisation, consulter systématiquement la plate-forme. En réalité, Monsieur MERCIER l'a dit, c'est finalement pas la plate-forme en tant que telle qui a été contactée mais l'un de ses composants. J'ai d'ailleurs, à titre personnel, reçu, suite aux travaux, et les remarques ont été faites en cours de chantier et à l'issue du chantier j'ai reçu un courrier portant sur une cinquantaine de points qui relevait des anomalies ou des imperfections. Donc, première chose, je regrette que la plate-forme en tant que telle n'ait pas été contactée, je ferai le nécessaire auprès des services pour que, à l'avenir, ça se fasse, d'autre part, je voudrais vous dire aussi que nous essayons de remédier autant que faire se peut aux anomalies ou aux imperfections, mais il faut aussi savoir que la réfection de la rue de Nimy, et principalement les trottoirs, avait été faite à la demande des personnes à mobilité réduite, ce qui fait que nous avons ajouté ce point au dossier. Mais l'enveloppe budgétaire était aussi particulièrement limitée et ceci n'excuse pas tout mais explique en partie les imperfections de ce travail.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mesdames, Messieurs, je ne voudrais quand même pas clôturer le point en laissant une impression en l'air que la réfection de la rue de Nimy, finalement, ce n'est pas si bien que ça! Alors, je vais vous dire aussi clairement que je le pense, puisque j'étais parmi les grands artisans qui ont forcé le destin pour qu'on répare la rue de Nimy, cette rue était dans une situation catastrophique et c'est vrai que l'on a du faire une réfection en évitant si faire se peut de toucher les canalisations

souterraines après qu'on ait bien vérifié notamment que l'égouttage pouvait tenir, et d'après les experts cet égouttage peut tenir encore quarante à cinquante ans, dès lors, j'ai pris la décision qu'on ferait une réfection légère simplement pour des raisons financières, mais qu'en même temps permettait la rénovation de cette rue qui est quand même l'artère principale d'accès au cœur de la Ville et même le seul accès réel en voiture. Objectivement, pour avoir suivi les travaux attentivement, il reste quelques corrections à apporter, à juste titre, on l'a évoqué, et surtout à l'égard des moins valides et des moins voyants, je pense qu'il faut accomplir l'effort souhaité par Monsieur MERCIER, mais, globalement, voilà des travaux réalisés dans les délais d'une manière tout à fait raisonnable, ce sont des travaux propres, bien faits. Le marquage au sol s'est fait dans des délais tout à fait prévus et aujourd'hui j'en prends pour témoins celles et ceux qui utilisent cette artère, le moins que l'on puisse dire c'est que c'est clean, c'est net, c'est propre et que c'est digne d'une ville comme la nôtre. Je pense que ce n'est pas Monsieur SAKAS qui va me démentir et j'ai été très agréablement surpris lorsque nous avons inauguré symboliquement cette rue, où nous avons enregistré une très grande satisfaction des riverains et des commerçants, ce qui, ma foi, mérite d'être souligné. Et d'ailleurs, je n'ai pas vu tous les conseillers communaux! Ceux qui rouspètent le plus aujourd'hui, je ne les ai pas vus ce jour-là! Il y avait pourtant un petit bus... voilà! Moyennant toutes ces explications des uns et des autres, qu'est-ce qu'on fait avec ce point 31, ECOLO?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Puisque ça concerne les trottoirs et pas la rue qui a été bien refaite, symboliquement, nous nous abstenons puisqu'on n'a pas consulté la plateforme à temps.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: CDH? Eh bien je vous remercie de mettre les trottoirs avec la rue, c'est quand même une grande avancée historique! MR? Oui aussi? C'est pas mal! PS? Nous voilà avec les trottoirs alors!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

39 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DELBORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER,

JOARLETTE, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM.
LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
3 abstentions: MM. COLLETTE, VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

32^e objet : Amélioration des allées du Cimetière de Mons sis Chemin de la Procession.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e E/2004.878.201.ID

Madame MERCIER, Conseillère: C'est simplement une petite question que je me pose.
Amélioration des allées principales, c'est vrai, elles en ont bien besoin, et amélioration,
ai-je lu, par la mise en place d'une fondation de type III, je voudrais tout simplement
savoir ce que ça veut dire parce que j'aime bien comprendre ce que je lis.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Échevin, pourriez-vous nous éclairer? Il
y a une incompréhension quant à la langue française, comme moi je suis d'origine
italienne, je vais laisser Monsieur l'Échevin s'expliquer.

Monsieur BIEFNOT, Échevin: Monsieur le Bourgmestre, je parle le français comme
vous, sauf que je ne suis pas un technicien et que je suis obligé de me retourner... voilà!
C'est tout simplement un empierrement, mais c'est un terme technique. Excusez-moi
mais je ne peux pas connaître tout, bien qu'Échevin des Travaux, je ne peux pas
connaître toutes les techniques utilisées, mais on me confirme, il s'agit bien d'un
empierrement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok! Madame, vous êtes un peu plus éclairée?

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

33^e objet : Cimetières. Réfection des murs d'enceinte. Approbation du projet et
détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2004.878.203.ID

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

34^e objet : Bâtiments scolaires. Acquisition de Simbox. Ratification des modifications
apportées au projet. 3^e 1^e E/2004.722.101.MCP

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: L'acquisition de Simbox, M. l'Échevin, que signifie
« Simbox » ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : C'est une très bonne question, M. le Bourgmestre. Je vous
enverrai la réponse par écrit !

M. DI RUPO, Bourgmestre : Attendez, ce sont des cartes pour transformer les signaux
de GSM en signaux analogiques. C'est clair ?

M. R. BIEFNOT, Echevin : C'est une utilisation qui permet effectivement de généraliser le téléphone dans des bâtiments qui sont éloignés de l'Hôtel de Ville et de payer, évidemment, beaucoup moins cher les communications téléphoniques.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et pour tenter de payer le prix des communications comme si c'étaient des lignes fixes alors qu'on utilise des GSM. Et bien, voyez, que l'on avance ensemble ! Donc, pas de problème après cette explication brillante ?

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

35^e objet : Administration Centrale. Acquisition de Simbox. Ratification des modifications apportées au projet. 3^e 1^e E/2004.104.004. MCP

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

36^e objet : Réfection serre au Service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/2004.766.130.FW

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

Entrée de Mme JUNGST = 43 présents

37^e objet : RAEC MONS - Construction nouvelle tribune. Lot 2 : HVAC Sanitaires lutte contre l'incendie. Demande d'indemnité. Approbation de la transaction entre la Ville de Mons et Delta-Thermic. 3^e 1^e E/2003.SUB.764.140.AS

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah, Madame ! Vous avez remarqué que l'Albert a un point. Donc, vous devez être un peu plus gentille aujourd'hui ! Allez, je vous en prie.

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, cela concerne une indemnité qui est réclamée par un entrepreneur pour un report d'exécution et une réduction du délai de durée de travaux en fait, manifestement, pour pouvoir répondre au calendrier sportif, etc. En fait, je suis déjà intervenue à plusieurs reprises sur les moyens financiers que la Ville investit sur fonds propres pour l'aménagement du stade et des abords. Je rappelle que de septembre 2002 à septembre 2003, 1.515.000 euros ont été investis sur fonds propres, ont été investis globalement par la Ville, donc, c'est la part Ville dans les travaux d'aménagement. En plus, on a eu ici dans un trimestre précédent, des emprunts qui ont été contractés par la Ville à concurrence de 500.000 euros pour les aménagements d'abords, la voirie de desserte, etc. et il y a en plus un escompte de subsides de 610.000 euros, disons que en fonds, la Ville a déjà, depuis au moins investi plus de 2 millions d'euros. Ici, on a une indemnité qui concernerait 127.000 euros, donc, on en serait à 2.140.000 à peu près, tout cela pour participer, vous nous l'avez dit à plusieurs reprises, M. le Bourgmestre, à l'amélioration de l'image de marque de la Ville. Effectivement,

durant ces dernières semaines, on n'a pas mal parlé de Mons et des résultats du club de Mons, mais je ne pense pas que les 2 millions d'euros investis, on escomptait avoir un tel résultat d'image et pour en arriver à quoi, être la risée de l'ensemble de la Belgique. Je pense aussi aux supporters, je pense aux supporters qui, de moins en moins, se retrouvent dans ce club, je pense aux supporters de la première heure qui, de moins en moins, se retrouvent dans le club de Mons et contrairement, peut-être que M. JACQUEMIN ne sera pas d'accord avec moi, mais même si je n'assiste pas régulièrement aux matchs, effectivement, je n'assiste pas aux matchs de l'Albert, j'ai l'occasion de discuter avec des supporters qui de moins en moins se retrouvent dans ce club qui est de moins en moins montois. Alors, je vous proposerai quand même d'essayer de faire une estimation d'une proportion entre les investissements financiers effectués par la Ville pour un club ou autre grand club, le nombre de supporters qui en bénéficient et le nombre de montois qui en bénéficient réellement. D'un côté, vous mettez les grands clubs, de l'autre côté vous mettez le montant des investissements en proportion avec le nombre de montois qui s'y entraînent, d'enfants qui s'y entraînent, de supporters qui participent, quand on fait ce rapport, je ne suis pas sûre que ce rapport serait à la faveur du club qui bénéficie des plus grands moyens accordés. Mais, c'est vrai, vous me direz, les petits clubs et je mets les « petits » entre guillemets, eux ne participent pas à l'amélioration de l'image de Mons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres Conseillers qui souhaitent dire quelque chose ? M. HAMAIDE.

M. HAMAIDE, Conseiller : Je voudrais simplement réagir aux propos que j'ai entendus parce que pour moi, c'est de la pure démagogie. Madame Brohée ne participe vraiment pas au moral qu'il soit élevé ou en baisse, de sa Ville parce que le football comme le basket, comme toutes les disciplines, cela fait partie de l'image d'une ville, de son marketing, du moral de la population, alors plutôt que de dire qu'elle est honteuse, qu'elle dise plutôt qu'elle est réjouie de ce qui s'est passé hier, ce serait beaucoup mieux.

M. JACQUEMIN, Conseiller : Je voudrais signaler à Mme Brohée qu'elle est toujours la bienvenue à l'Albert, qu'elle pourra rencontrer les entraîneurs et les staffs des jeunes, tous les staffs non seulement les entraîneurs, mais les kinés, etc., qui s'occupent des jeunes également et à voir le nombre de jeunes qui viennent frapper à la porte de l'Albert, chaque année, je crois que l'Albert garde un certain renom et pour les jeunes c'est un rêve de jouer à l'Albert. Il faut leur donner les outils nécessaires, qu'ils voient à

Genk, qu'ils voient à Bruxelles, qu'ils voient au Standard, qu'ils voient à Charleroi, sans cela, ils seront un peu déçus. Et je crois que ce n'est pas un mauvais investissement. Nous avons 20 ans de retard là-dessus. Et en tous cas, quant à vous, à tous les Conseillers, si vous voulez voir un match, vous téléphonez à l'Albert, vous donnez votre qualité, vous serez invité à l'Albert.

M. VISEUR, Conseiller : Cela c'est une première nouvelle, c'est la première fois que j'entends cela quand même !

M. JACQUEMIN, Conseiller : Tous ceux qui m'ont demandé une entrée, l'ont eu ! Je ne vais pas dire systématiquement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, Madame, merci. Je pense qu'on ne doit pas interpréter votre intervention comme un souhait de devenir entraîneuse de l'Albert, un entraîneur, une entraîneuse quand même, de l'Albert mais, au risque de faire de la peine, je pense que votre analyse sur le plan mathématique, a de la pertinence. Je pense aussi qu'il fallait remettre les pendules à l'heure et il faut reconnaître que le Président de ce club, avec courage, a pris la décision qui s'imposait. Je voudrais simplement rajouter et un peu comme vous, je suis de nature rationnel, il faut aussi vivre avec, comme le disait M. JACQUEMIN, une part d'irrationnel, de rêve et la société ne se paramétrise pas comme un exercice d'informatique, oserais-je dire, heureusement et on vit d'émotions, de sensations, l'Albert nous a rempli le cœur de bonheur, le jeudi de la Ducasse quand l'Albert monta en Division 1 malgré la semaine de la Ducasse alors que des dizaines de milliers de concitoyens avaient fait la fête au-delà de tout ce qui pouvait être considéré comme raisonnable, on pensait que le mercredi avec le petit Doudou, ils allaient arrêter vers 19h, et bien, non, le lendemain, l'Albert monta et nous avons sur la Grand-Place, il m'en souvient, 15 à 20.000 personnes. Je m'en souviens car je devais me rendre à Casablanca et j'ai dû aller dormir à Paris-Orly où je suis arrivé à 3h du matin pour prendre un avion à 7h, autant vous dire que mon exposé à Casablanca était empreint des fêtes de la montée de l'Albert, je ne peux pas l'oublier. Depuis lors, nous avons eu des fortunes diverses. Une première saison remarquable et remarquée. Une deuxième saison moins remarquable mais toujours remarquée. Et puis, cette fois-ci, et bien quelques toussotements. J'espère simplement que nous allons pouvoir bénéficier des retombées et qu'on va oublier, c'est vrai, ce spectacle affligeant auquel nous avons assisté mais un club de Division 1, c'est quelque chose d'important, que ce soit au basket et d'ailleurs là aussi nous pouvons vraiment, je pense, être fiers de ce qui se produit, qu'au football comme dans les autres clubs, être en Division 1 est toujours un facteur d'attractivité, notamment pour les jeunes. Mais, on n'est pas à l'abri d'erreurs, on n'est pas à l'abri d'humeurs et donc, malgré que vous ayez raison sur les chiffres, on doit intégrer toutes ces dimensions humaines et qui sont parfois loin des chiffres. Voilà, Madame, ce que je voulais vous dire.

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

38^e objet : Site des Arbalestriers - Travaux de rénovation Phase II. Approbation du projet, du mode de passation et de l'avis de marché. 3^e 1^e E/2005.761.040.AB

RETIRE

39° objet : Travaux de rénovation et transformation d'une salle de basket-ball aux Halles de Jemappes. Approbation de l'avenant n° 3. 3^e 1^e E/2003.764.139.01.TO

RETIRE

40° objet : ASBL «Maison de la Laïcité – Mons ». Compte et bilan de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C2003/011/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

41° objet : ASBL «Maison de la Laïcité – Mons ». budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière B2004/018/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe7

42° objet : Fabrique d'Église Sainte-Waudru à Mons. Approbation des modifications budgétaires à intervenir aux budgets généraux des recettes et des dépenses pour l'exercice 2004. Gestion financière 79002

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

43° objet : Régie foncière. Comptabilité – Approbation des comptes et bilan 2003. Régie foncière RF/RM

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

44° objet : Acquisition d'une partie de terrain sise à Flénu, à l'arrière du Pavé du Vingt, cadastrée 23e division section B n° 83 T5 d'une contenance mesurée de 2 ares 57 centiares.
Régie foncière

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

45° objet : Mons-Section de Ghlin. Aliénation d'une parcelle de terrain non cadastrée sise face à l'habitation rue Simonon n° 3F, d'une contenance mesurée de 57 centiares 60 dma.
Régie foncière

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

46° objet : Acquisition d'une partie de la propriété du Ministère de l'Équipement et des Transports sise à Mons, rue des Trois Boudins, cadastrée 3^e division section G n° 59 W partie – demande d'Arrêté d'expropriation. Régie Foncière

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, l'acquisition d'une partie de la propriété du Ministère de l'Équipement et des Transports à la rue des Trois Boudins.

Mme MERCIER, Conseillère : C'est seulement que je retiens, M. le Bourgmestre et M. l'Echevin, la rue des Trois Boudins mais pour une question bien précise. J'aimerais

savoir où en est la construction, où en est aussi la restauration du Théâtre du Manège et je voudrais savoir si les travaux ont repris après la fameuse interruption. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, Madame, je vais vous répondre. Vous aurez remarqué que ce théâtre n'est pas à la rue des Trois Boudins mais à la rue du Passage, un peu comme si on avait déplacé le théâtre pour que cela corresponde davantage à la rue du Passage qu'à la rue des Trois Boudins. C'est dommage parce que cela aurait été plutôt sympathique un théâtre à la rue des Trois Boudins, il y a bien eu à une certaine époque, la volonté de mettre la RTBF là où c'était la rue du Gouvernement et puis on a changé cela en Esplanade Anne-Charlotte, etc. Bien, alors plus sérieusement. Il y a eu avec l'entrepreneur un problème à un point tel que les travaux ont été statés, ont été arrêtés, cela prenait une tournure assez dramatique. Heureusement, la Communauté française a repris le dossier et aujourd'hui, un nouvel entrepreneur est désigné. Je n'ai pas regardé ces derniers jours si les travaux sont repris mais ils vont reprendre incessamment, on me fait signe que oui, et donc, les travaux poursuivent leur cours normal et je pense d'ailleurs que fin 2005, de mémoire, et au plus tard début 2006, donc au premier trimestre 2006, nous devrions pouvoir utiliser la nouvelle salle du Manège. Mais c'est vrai qu'il y avait un immense, immense problème. Mais c'était géré directement par la Communauté.

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

47^e objet : Mons-section de Cuesmes – Appartements, garages et emplacements non couverts sis à la rue Hector Delanois – Vente de l'appartement deux chambres n° 26/4 à son occupante. Régie Foncière

RETIRE

48^e objet : Mons-section de Cuesmes – Appartements, garages et emplacements non couverts sis à la rue Hector Delanois – vente de l'appartement 1 chambre n° 30/6 Régie foncière

RETIRE

49^e objet : Agence Immobilière sociale ASBL « Mons-Logement » - Compte de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C2003/008/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

50^e objet : Agence Immobilière sociale ASBL « Mons-Logement ». Budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière B2004/015/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

74^e objet: Contrat de gestion hall omnisports de Cuesmes. Convention de jouissance tennis de Flénu, basket place du Par cet ballodrome de Saint-Symphorien. Régie Foncière RF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

51^e objet : Mons. Opération de revitalisation urbaine. Site dit de la « Rue des Sars ». Approbation du dossier de demande de subvention auprès de la Région wallonne et de la convention devant intervenir entre la Ville de Mons et le Promoteur dans cette optique. Urbanisme Opérations Sars/Subsides/Demande

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, je voudrais citer MM. Thierry COMPERE et Jean-Marc JANSSENS qui disent : il est tout à fait possible de prolonger les bâtiments jusqu'aux limites de mitoyenneté. Néanmoins, se rapprocher de cette limite amenuise la possibilité de promenade dans le parc vers le cimetière de l'Attacat. La promiscuité ainsi créée réduit la perception de l'Attacat et risque de poser des problèmes techniques vis-à-vis des bâtiments contigus à la Chapelle Ste-Marguerite. En effet, personnellement, je crains que la vue d'ensemble, Attacat, Chapelle Ste-Marguerite, soit très contrariée. Or, c'est un patrimoine qui, au contraire, doit être mis en valeur car à deux pas de la Collégiale, il est vraiment très cher au cœur des montois. Une question encore, prévoyez-vous, M. le Bourgmestre, une rencontre citoyenne pour les riverains de la rue des Sars ? Ils me paraissent très désireux d'en discuter et pour le moment, assez perturbés. Merci.

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, je voulais aussi intervenir sur ce point. Je m'étonne un petit peu de la réflexion de Mme Mercier. Personnellement, par rapport à ce projet qui est présenté dans cette opération de revitalisation urbaine, ce qui me dérangeait c'était surtout la rupture du front de façade par la multiplication des accès au parc. Donc, le parti pris du promoteur qui a été sélectionné par le Collège et cette sélection correspond à celle de la CCAT, de telle sorte que je n'ai pas à faire de remarque sur le choix, n'empêche pas évidemment que l'on réfléchisse à une meilleure intégration. Le parti pris est le parti pris de bâtiments qui suivent la pente, la dénivellation légère de la rue des Sars qui empêche, en réalité, de construire un bâtiment, je vais dire d'un seul tenant d'un bout à l'autre. Mais, le choix d'avoir laissé entre les deux premiers groupes de bâtiments et le deuxième groupe de deux bâtiments un espace sous prétexte de pouvoir apercevoir la végétation qui se trouve dans le parc et qui doit être rénové, me paraît être contraire à l'esprit d'une urbanisation en front de façade continu. D'autre part, il me paraît que le site du parc à créer derrière doit être mis en connexion précisément avec le jardin de l'Attacat et qu'il ne faut pas dédoubler l'entrée de l'Attacat qui est fermée par une porte avec son cintre gothique qui vient du Cloître des Ecoliers, le doubler d'un autre accès à ce parc qui est entre la limite du pignon du nouvel immeuble à créer et le mur de l'Attacat. Il me semble qu'il faut faire coïncider

les deux et ne garder qu'une entrée puisque le règlement d'accès au parc public qui est à créer derrière sur les subsides publics correspondant à l'investissement privé est précisément d'une fermeture le soir. Alors, pourquoi créer deux accès, l'un à côté de l'autre, alors qu'il existe déjà un accès par l'Attacat avec une porte qui ferme le soir et qu'on fermera le soir. Donc, je sollicite que, indépendamment de la sélection de l'opérateur privé qui est faite aujourd'hui par le Conseil, on envisage dans l'élaboration du dossier du permis de bâtir puisque nécessairement, on y passera, l'exigence de refermer le front de façade avec, éventuellement, un type « porche » entre les deux, je veux dire une façade avec un porche entre les deux immeubles et que l'on aille dans la dernière construction, c'est-à-dire en aval, sur le mitoyen du mur de l'Attacat et que l'on prévoie l'entrée au parc par la porte existante, la petite poterne existante qui donne accès au jardin de l'Attacat. Et, cela c'est d'une manière générale, un regret d'un peu tout le monde, de tous ceux qui ont eu accès au dossier, c'est d'avoir des informations un peu plus pertinentes sur l'aménagement qui sera réalisé et sur l'utilisation des subsides qui, je le rappelle, correspondent à la moitié de l'investissement privé et qui représentent donc un montant non négligeable de 1 million d'euros dans le cas d'espèce. On voudrait avoir un peu plus de renseignements sur le projet public correspondant à ce projet privé.

M. HAMAIDE, Conseiller : Mais en quelques mots, initialement ce que l'on voulait faire là-bas, c'était un parc et on arrive à un projet mixte beaucoup moins coûteux, c'est très bien et je crois que le choix fait par le Collège, j'ai assisté à l'exposé des deux promoteurs, le choix fait me semble le bon. Mais comme vient de le dire le Conseiller COLLETTE, sur la part Ville on est un petit peu peu averti ; déjà en séance d'information, par exemple, j'ai demandé quelle était la superficie du parc on n'a pas su me le dire, quel sera le concept, liaison, pas davantage. Donc, sur ce que fera la Ville avec le tiers d'investissements, il manque des précisions. Moi, je voulais attirer l'attention sur un fait peut-être relativement peu connu, ce site a servi de dépôt à des pierres de monuments classés, relais d'abbayes ou bien autres immeubles de la rue de la Raquette lorsqu'ils ont été expropriés pour le téléphone par exemple, et on va numéroter, les pierres elles sont répertoriées, de telle façon qu'elles puissent être réutilisées quand l'occasion s'en présentera et l'occasion s'en est présentée déjà une fois puisque le Pizza Hut sur la Grand-Place a réutilisé des pierres qui avaient été enlevées de l'ancienne brasserie de Bruxelles. Donc, j'aimerais en tout cas attirer l'attention du

Collège pour que ces pierres soient sauvegardées puisque cela fait partie d'un patrimoine qui n'est pas à négliger.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, mes chers collègues, y a-t-il d'autres questions ? Quelques éléments de réponse. D'abord, reconnaissons que c'est un dossier important, dans cette rue des Sars, aujourd'hui, le sentiment que l'on a c'est que c'est quasiment un terrain vague à hauteur de la rue, ce qui est désagréable et cela l'est d'autant plus que nous sommes à quelques mètres de la Collégiale. Et que c'est bien entendu très très utilisé car notamment le plan de circulation nous oblige à bien des égards de passer par là avant de remonter Notre-Dame Débonnaire. Deux, il est heureux qu'il y ait des projets et comme vous l'avez indiqué, M. COLLETTE, le Collège s'est rallié à la position de la CCAT. Trois, nous en sommes ici au principe et donc les questions concrètes vont seulement venir et c'est vrai qu'il faut intégrer un certain nombre de considérations qui ont déjà été émises. Alors, je pense qu'on va devoir garder en tête quelques éléments. Un, on va construire là normalement 16 appartements. Vous, comme moi, sommes désireux à la fois de recréer de la vie en Ville et la vie en Ville, ce ne sont pas uniquement des kots et le fait d'avoir ces appartements, c'est quelque chose d'important. Deux, l'accès au parc, il faut bien imaginer qu'il nous faut éviter des accès un peu confidentiels qui pourraient très vite se transformer en lieu de désagréments post-actes, actes de toutes natures et, par ailleurs, on va préférer certainement des entrées franches, des entrées bien claires, bien nettes, bien grandes. Puis, il faut et le débat de tout à l'heure nous l'indiquait, il nous faut permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès aisé. On me dit que si c'était par l'entrée de l'Attacat, cela coûterait énormément d'argent. En revanche, on peut très bien imaginer un mécanisme qui permettrait aux personnes à mobilité réduite, d'accéder au parc via les constructions qui vont se réaliser. Enfin, pour ce qui concerne une rencontre avec les riverains, M. l'Echevin avec qui je viens de parler, en prendra l'initiative, il n'y a pas de difficultés à rencontrer, à l'Hôtel de Ville, les riverains de la rue des Sars. On essaiera d'écouter et de trouver les solutions qui s'indiquent.

M. COLLETTE, Conseiller : Les riverains de la rue des Sars et éventuellement les riverains du parc en général puisque pratiquement tous les riverains de la périphérie de l'îlot ont été visité notamment en 2003-2004 à de très nombreuses reprises par des cambrioleurs qui passaient par le parking et qui rentraient dans les propriétés par l'arrière.

M. DI RUPO, Bourgmestre : En effet, on peut élargir à l'îlot qui entoure le parc et j'invite que l'on aille jusque la rue des Dominicains et des Kiévrois, rue de la Tour Auberon, et si on venait jusque la rue du Onze Novembre, je n'en serais pas mécontent. Est-ce qu'avec ces explications on peut avancer ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe

52^e objet : Révision du PCA n° 10 du « Bois Brûlé » à Mons-Ghlin dérogoire au plan de secteur. Urbanisme UR 2004

M. DARVILLE, Echevin : Suite à la demande d'Ecolo, nous allons modifier un peu la décision. Au lieu d'avoir deux articles, il n'y en aura plus qu'un et il va devenir comme ceci, ce sera : de solliciter du Gouvernement de la Région Wallonne, un projet de révision du PCA n° 10 du Bois Brûlé de Mons-Ghlin, approuvé par l'Arrêté Ministériel du 4 juin 1997, qui serait dérogoire au plan de secteur visant l'inscription d'une zone destinée à l'urbanisation, soit une zone d'activité économique mixte en remplacement de la zone forestière existante. Donc, c'est bien sur la forme et pas sur le fond, nous demandons l'autorisation d'entamer la procédure à la Région Wallonne.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, en tous cas sur la forme effectivement, sur le fond ce n'est pas le cas, je voulais intervenir à la fois sur les deux mais le problème de forme a été résolu juste avant la séance, donc je n'y reviens pas. Sur le fond, il faut se rappeler un peu d'où vient ce dossier. On a modifié déjà le PCA à cet emplacement là pour pouvoir y implanter l'hippodrome il y a quelques années, pour implanter l'hippodrome et ses extensions futures. Les extensions de l'hippodrome devant venir à l'endroit où se trouve actuellement la compétition annuelle du moto cross. Et le club qui l'organise est prévenu depuis longtemps qu'il devra un jour déménager, ce qu'il n'a jamais fait. Alors, aujourd'hui, ce que l'on veut faire, c'est de dire mais puisque le moto cross est toujours là, on va faire les extensions de l'hippodrome dans l'autre partie, c'est-à-dire là il y a toujours un bois, un bois qui n'est pas du tout un bosquet avec des arbres maigres mais un bois de feuillus, d'essences nobles, il y a des chênes, des hêtres, des châtaigniers, etc. un bois intéressant et c'est ce bois qui va maintenant, d'après le projet, devoir accueillir les extensions de l'hippodrome, notamment un candidat investisseur pour entraîner des chevaux de course. Alors, ce bois va donc être sacrifié à long terme, fatalement, pour une compétition de moto cross qui n'est qu'annuelle, parce qu'il ne se passe pas grand chose d'autre par an, chaque année, sur le terrain de moto cross. Je sais bien qu'on veut essayer de plaire à tout le monde mais il y a quand même parfois des choix à faire et pour nous, si on met les deux dans la balance, nous ne trouvons pas que le choix

est très judicieux, donc, sur la forme, j'ai compris maintenant que on faisait uniquement l'introduction du dossier qui permettra toute la procédure de consultation de la CCAT, de la CRAT, etc. mais malgré tout nous avons un problème de fonds sur ce dossier.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, moi, ma seule question était d'être bien certain que la pérennité du Moto Cross était assurée sur son site actuel, cela nous donne tout à fait satisfaction si c'est bien cela.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien! Oui, Monsieur COLLETTE.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: L'intervention de Monsieur HAMAIDE me donne l'occasion effectivement de rattacher à ce dossier un problème concernant l'alignement du Club Auto Royal Moto Club de Mons sur la réglementation de l'environnement. Je ne parle pas du Bois Brûlé mais je parle d'un autre site. C'est le site de Mesvin rue Otelet au bout duquel se trouve d'anciennes carrières qui appartiennent et sont gérées par le Moto Club qui organise une fois par an, ce qui n'est pas trop dérangeant, le trial du Mont Panisel qui se déplace sur Cibly, etc. et qui soumet les candidats à des épreuves à cet endroit. Le problème, est que ce terrain qui se prête excellentement au trial est ouvert à tous vents, il est devenu un véritable dépotoir de carcasses de voitures, de motos, qu'il est ouvert à tous et permet, jour après jour, tous les jours de l'année, l'entraînement de motos, de quads, de 4X4 par des gens qui n'ont ni licence, ni autorisation de faire des courses de vitesse, qui massacrent totalement ce qu'il reste de faune et de flore à cet endroit, qui dénaturent totalement le site, qui, au surplus, créent des nuisances sonores extrêmement importantes pour le voisinage, qui ne cesse de faire appel au Commissariat de Police compétent de la zone, qui est le Commissariat de Cuesmes, et ne reçoit jamais aucune réponse. Alors, comme l'a évoqué Monsieur VISEUR, ce Royal Auto Moto Club de Mons est un petit peu au-dessus des lois, il ne se préoccupe pas beaucoup de son environnement et de la réglementation. Un terrain permanent de Cross ouvert doit être autorisé, doit faire l'objet d'un permis unique, doit faire l'objet d'un permis d'environnement, d'une étude d'incidences et actuellement tout se passe dans la plus grande illégalité sans que les Services compétents de la Ville de Mons ne jugent utile d'intervenir. Voilà pour le petit incident que je voulais faire au sujet de la défense de ce Club sur une autre partie du territoire concerné par ses activités. Je voudrais maintenant embrayer sur ce qu'a dit Monsieur VISEUR, en disant que sur le fond, à la limite, j'ai habité pendant quelques mois dans ce quartier et j'ai pu me rendre compte que, même à trois ou quatre kilomètres, l'activité du Moto Cross du

Bois Brûlé entraîne un bruit absolument assourdissant. Je dis assourdissant parce que vous avez le sentiment, même quand vous fermez vos fenêtres, d'avoir un bourdon qui tourne autour de votre tête. C'est à peu près le bruit que ça fait, mais ma foi ce n'est qu'un week-end par an, on peut encore le tolérer. Je ne serai pas nécessairement d'avis de sacrifier le site de Moto Cross que craindrait Monsieur HAMAIDE à la création d'une zone d'activité économique mixte qui viendrait s'adjoindre à l'hippodrome pour créer une activité permanente d'entraînement des chevaux de course à cet endroit. Mais je relève qu'au point 46 de l'ordre du jour, nous venons d'approuver une demande d'arrêté d'expropriation, dans le cadre d'un PCA, de terrains appartenant au Ministère de l'Équipement et des Transports à la rue des Trois Boudins. Or, nous savons que à la gauche de l'Hippodrome, donc à la route de Wallonie quand on s'engage dans l'avenue qui mène à l'Hippodrome, se trouvent là d'anciennes casernes, enfin des casernes qui servent de dépôt militaire à la section médicale de l'armée dont on sait qu'ils sont encombrés de vieilles ambulances en nombre considérable, qui ne servent pratiquement jamais et dont une moitié au moins pourrait être déplacée ailleurs en Belgique. Ne pourrions-nous pas envisager d'exproprier une batterie de hangars la plus proche de l'Hippodrome pour y loger le centre d'entraînement projeté. La mise en révision au plan de secteur pourrait porter non pas sur la zone forestière sauf dans cette zone forestière, le petit bout de piste pour prolonger L'anneau actuel et permettre certaines compétitions le long de la voie ferrée, (on garderait la zone d'affectation forestière du massif existant) mais les activités économiques annexes à l'hippodrome pourraient être transférées de l'autre côté, c'est-à-dire sur une partie du site militaire. Je demande au Collège de bien vouloir l'envisager parce que à partir du moment où on exproprie le Ministère de l'Équipement et des Transports à la rue des Trois Boudins à pour raisons d'utilité publique, je ne vois pas pourquoi on n'exproprierait pas le Ministère de la Défense Nationale à la route Industrielle à Ghlin. Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Y a-t-il d'autres interventions? Je vous remercie.

Alors, plusieurs éléments, le premier, on va demander à Monsieur GARIN de nous faire un rapport sur cette situation à Mesvin, deux, je note quand même que le Groupe ECOLO ne dit pas après "pas de foot de Division 1", "pas de Moto Cross", vous dites qu'il faut trouver d'autres formules. Seulement pour faire le Moto Cross, vous savez que j'en ai une connaissance très affinée, il faut 10 hectares. C'est en tout cas, me dit-on, la superficie standard. Nous avons vérifié à Mesvin et ce que je crois en savoir, c'est que Mesvin est trop petit. Par ailleurs, je propose qu'on avance avec le dossier mais qu'en

même temps nous interrogeons la Défense Nationale parce que votre objectif est que l'on puisse exproprier l'armée. On a bien fait le MET, pourquoi pas l'armée? C'était ça un peu le raisonnement. Donc, plutôt que d'avoir un titre "Mons exproprie l'Armée" on va mettre "Mons interroge la Défense Nationale" et donc nous allons interroger la Défense Nationale et je propose néanmoins d'avancer compte tenu des longueurs des procédures et je suggère que l'on puisse peut-être faire le point dès qu'on a une réponse de la Défense Nationale, si pas à la séance du Conseil prochain, mais à une autre séance, où on mettrait le point en information.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

39 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DELBORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

53^e objet : ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons ». Budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière B2004/013/ASBL

REMIS

54^e objet : ASBL « Procession du Car d'Or de Mons ». Compte de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C2003/009/ASBL

55^e objet : ASBL « Procession du Car d'Or de Mons ». Budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière B2004/016/ASBL

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ils sont approuvés mais je voudrais profiter, mes chers collègues, de ce que l'on vient d'approuver, les comptes de l'ASBL "Procession du Car d'Or" pour rendre hommage également au nom de la Ville à Monsieur Jacques HAINAUT qui nous a quittés et qui était une personnalité au service de la Ville, au service de la procession, un homme de talent et de grande rigueur et pour tout vous dire, véritablement, une personnalité qui a contribué à consolider la manifestation du dimanche de la Trinité et c'est vrai qu'on peut dire qu'il a été l'artisan du développement de la Procession du Car d'Or, de sa tenue et il a fait de cette procession l'une des plus

importantes du pays, et que l'harmonie entre le Combat de Saint-Georges et le Dragon et la Procession est l'une des caractéristiques de notre Ducasse et que nous lui devons beaucoup, il nous manquera car nous étions coutumiers de le côtoyer et c'était toujours un plaisir renouvelé que de pouvoir bavarder et travailler avec lui, donc, en votre nom à tous, avec un certain retard, on adressera à sa famille, l'expression de nos condoléances.

54^e objet : ASBL «Procession du Car d'Or de Mons ». Compte de l'exercice 2003. Approbation. Gestion financière C2003/009/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

55^e objet : ASBL «Procession du Car d'Or de Mons ». Budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière B2004/016/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

56^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (2 combinés TV/VCR – 2 combinés TV/DVD) pour Monsformations.be – Institut de Promotion sociale. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8e/2e BD/CuCh/BE/2004/IPS 5

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

57^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique (1 ensemble de matériel pour l'amélioration du réseau informatique) pour Monsformations.be – Institut de Promotion sociale. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8e/2e BD/CuCh/BE/2004/IPS2

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

58^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de mobilier scolaire pour l'Académie de Musique. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2^e 1548/2.3

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

59^e objet : Acquisition de matériel informatique (1 pack auralog néerlandais 11- 15 postes tous niveaux – 2 eMAC 1.25 Ghz 256/80 Gb avec écrans de 17'' - 2 imprimantes Inkjet printer 16MB 2400X1200dpi usb A3 – 3 imprimantes Color Laserjet 333Mhz 12 ppm 64MB 2400dpi usb A4 – 4 imprimantes Laserjet 133Mhz 16MB 19 ppm 1200dpi A4) pour l'École Industrielle Supérieure de la Ville de Mons – Institut de Promotion Sociale. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 2^e BD/CuCh/BE/2004INDUS/3

ADOPTE à l'unanimité – 58^e annexe

60^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel didactique (2 projecteurs SVGA pour Monsformations.be – Institut de Promotion sociale. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 2^e BD/CuCh/BE/2004/IPS 4

RETIRE

61^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour les écoles fondamentales de la Ville de Mons. Approbation du projet et mode de passation du marché. 8^e 1^e E/2004.BD/k14

ADOPTE à l'unanimité – 59^e annexe

62^e objet : Introduction généralisée des cartes d'identité électroniques. Convention Service Public Fédéral de l'Intérieur – Ville de Mons. 2^e CI Electroniques

Madame JUNGST, Conseillère: Je lève la main mais vous ne me voyez pas. Je voudrais intervenir globalement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Sur quoi vous voulez parler?

Madame JUNGST, Conseillère: En fait, c'est une remarque générale sur ces marchés, nous en avons d'ailleurs discuté en Commission et j'ai trouvé d'ailleurs que la proposition de Monsieur BEUGNIES pouvait être entendue par notre groupe et même relayée au sein de cette instance. Ce qui se passe c'est qu'effectivement, il y a toute une série de marchés informatiques qui ont été prévus, mais ce sont de petits marchés avec de petits montants et nous trouvons peut-être plus pertinent de regrouper l'ensemble de ces marchés parce que le constat est qu'un petit marché, lorsqu'on fait appel à des soumissions, il y a très peu de personnes qui y répondent et dès lors, on n'a pas beaucoup le choix et on ne peut pas faire une vraie comparaison sur les prix. Et donc, la proposition que je relaie en tout cas et qui est sortie de notre Commission, c'était de dire pourquoi ne pas regrouper l'ensemble des marchés pour avoir peut-être une meilleure offre générale et pouvoir, à ce moment-là, faire peut-être une vraie évaluation des coûts.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien! Donc, Madame, un, vous êtes intervenue à bon escient et d'autant plus que ça nous permet de vous confirmer qu'en effet, il y a un regroupement des marchés informatiques, mais qu'il y avait encore, parce que c'était la coutume, des écoles qui avaient des marchés en cours et ce sont ces derniers marchés que vous voyez. Dorénavant, les marchés seront regroupés, étant entendu que certains marchés sont spécifiques, par exemple les marchés des e-mac, vous savez ce que c'est. Alors, les marchés des e-mac par exemple, il y a des spécificités. Mais ceci étant, vous avez raison, on doit regrouper. Mais cela c'est tout le travail que l'on a réalisé, on a mis au point la cellule informatique, la cellule reprend progressivement l'ensemble mais il faut un certain temps. On ne voulait pas pénaliser les établissements scolaires par la restructuration puisqu'il faut encore quelques semaines mais à l'avenir, c'est bien comme cela qu'on va agir.

ADOPTE à l'unanimité – 60^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dès lors nous passons au huis clos non sans indiquer que la prochaine séance, c'est le 22 novembre et la séance suivante, pour le budget, c'est le 13 avec éventuellement prolongation le 14 et le 15 en fonction des difficultés. Je remercie les membres, le public, les membres de la presse, l'ensemble du personnel.

La séance s'ouvre à huis clos avec 43 présents
Sont absents : Mmes BLAZE, ISAAC

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,
63^e objet : Personnel. Prorogation de la validité de réserves de recrutement. 1^e 8/5000

ADOPTE – 61^e annexe

64^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'une employée d'administration. 1^e 3274

ADOPTE – 62^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'une employée d'administration. 1^e 10055

ADOPTE – 63^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière à une graduée en Sciences Juridiques.
1^e 11370.15

ADOPTE – 64^e annexe

65^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

a) Prorogation d'une interruption complète de carrière à une technicienne de surface.
1^e 11756.7

ADOPTE – 65^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à une technicienne de surface.
1^e 10520.5

ADOPTE – 66^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps à un rédacteur. 1^e 11461

ADOPTE – 67^e annexe

67^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Promotion de deux sergents au grade de Premier Sergent Pompier professionnel.
SI 28 GEN

ADOPTE – 68^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Nomination à titre définitif d'un opérateur centre 100. SI 11896

ADOPTE – 69^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un opérateur Centre 100. SI 11745

ADOPTE – 70^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Catastrophe de Ghislenghien : demande de la Ville d'Ath - autorisation exceptionnelle donnée à 1 pompier professionnel du SI de Mons d'effectuer des prestations au SI de Ath. SI

ADOPTE – 71^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

68^e objet : Modification de la composition du Quart communal de la CCAT.
Urbanisme CCAT

ADOPTE – 72^e annexe

69^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de directeurs d'écoles.
8^e 1^e 6431/7638/7111/6733/6449

ADOPTE – 73 à 77^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires.
8e/1^e 7985/3283/3349/3306/3279/~~3292~~/3280/3278/3350/3284/7269/3303/3233/~~3148~~

ADOPTE – 78^e à 89^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices primaires.
8e/1e 3352/3435/7508/3436

ADOPTE – 90^e à 93^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles.
8e/1^e 8104/3034/8103/8094/8174

ADOPTÉ – 94^e à 100^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.
8e/1^e 3434/~~3153~~/3034/3033/3083

ADOPTÉ – 101^e à 104^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Modification de la délibération du Conseil communal du 10.5.2004 ratifiant les services prestés par une institutrice primaires. 8^e 1^e 5644

ADOPTÉ – 105^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Modification de la délibération du Conseil communal du 13.9.2004 prenant acte de la demande d'interruption de carrière partielle d'une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 7642

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Désignation des membres effectifs et suppléants à l'Assemblée générale au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces. 8^e 1^e 760

ADOPTÉ – 107^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Désignation des membres effectifs et suppléants aux commissions zonales de gestion des emplois au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.
8e/1^e 760

ADOPTÉ – 108^e annexe

70^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6697

ADOPTÉ – 109^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6220

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours généraux. 8^e 2^e 6356

ADOPTÉ – 111^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et de cours de morale. 8^e 2^e 8252

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Modification de la représentation de la Ville de Mons auprès de l'I.E.S.A.
8^e 2^e 760

ADOPTÉ – 113^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6471

ADOPTÉ – 114^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type 4) d'un surveillant-éducateur. 8^e 2^e 5879

ADOPTÉ – 115^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Démission de ses fonctions d'une sous-directrice. 8^e 2^e 5594

ADOPTÉ – 116^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type 1) d'un professeur de religion catholique. 8^e 2^e 6209

ADOPTÉ – 117^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type 1) d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5848

ADOPTÉ – 118^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- k) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type 1) d'un professeur de cours généraux et de cours techniques. 8^e 2^e 5862

ADOPTE – 119^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- l) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (type 1) d'un professeur de cours généraux et de cours de morale. 8^e 2^e 8252/1

ADOPTE – 120^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- m) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6427

ADOPTE – 121^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- n) Démission honorable d'une chargée de cours spéciaux. 8^e 2^e 5869

ADOPTE – 122^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- o) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 7892

ADOPTE – 123^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- p) CPEONS. Désignation des représentants de la Ville de Mons. 8^e 2^e 760

ADOPTE – 124^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- q) CPEONS. PS Chambre des recours. Désignation des représentants de la Ville de Mons. 8^e 2^e 760 a

ADOPTE – 125^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 71^e objet : MONSFORMATIONS.BE – Institut de Promotion sociale. Démission honorable d'une sous-directrice à mi-temps. 8^e 2^e 5869

ADOPTE – 126^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- 72^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 6661

ADOPTE – 127^e annexe

73^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- a) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre intérimaire. 8e/3^e 3347

ADOPTÉ – 128^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- b) Désignation de deux professeurs de danse classique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3432/3433

ADOPTÉ – 129^e et 130^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- c) Désignation de trois professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/3e 7855/8126/8128

ADOPTÉ – 131^e à 133^e annexes

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- d) Désignation d'un professeur de piano et d'ensemble instrumental à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 8126

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 7546

ADOPTÉ – 135^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- f) Désignation de trois professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/3e 3186/3016/8128

ADOPTÉ – 136^e à 138^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- g) Désignation de deux professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3016/3024

ADOPTÉ – 139^e et 140^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- h) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 3024

ADOPTÉ – 141^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- i) Désignation d'un professeur d'harpe à titre temporaire dans un emploi vacant.

8^e 3^e 3348

ADOPTÉ – 142^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- j) Désignation d'un professeur d'harpe à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3348

ADOPTÉ – 143^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- k) Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 3046

ADOPTÉ – 144^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- l) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des humanités artistiques. 8^e 3^e 7944

ADOPTÉ – 145^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- m) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 7944

ADOPTÉ – 146^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- n) Désignation d'un professeur de diction/déclamation et théâtre d'application à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 3^e 3065

ADOPTÉ – 147^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- o) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3065

ADOPTÉ – 148^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- p) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant dans le cadre des humanités artistiques. 8^e 3^e 3065

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 43 suffrages sur 43 votes valables,

- q) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 7550

ADOPTE – 150^e annexe

Sortie de : MM. DARVILLE, B. BIEFNOT, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, M. SPEER, Mme NAMUR-FRANCK, MM. DELBORRELLO, MANDERLIER, M. W. MERCIER, Mmes COUSTURIER, JOARLETTE, THYSBAERT, AGUS, M. JACQUEMIN = 28 présents

Par 22 suffrages sur 26 votes valables, 1 bulletin nul et 1 bulletin blanc
66^e objet : PERSONNEL OUVRIER. Peine disciplinaire infligée à un ouvrier semi-qualifié B définitif. 1^e 4406

ADOPTE – 151^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====